



www.horizonsantetravail.fr



contact@horizonsantetravail.fr

NOTRE ÉQUIPE AU CŒUR DE VOS MÉTIERS



Qualité de vie au travail,

Édito

UN ENGAGEMENT !

Le salarié aujourd'hui, aspire à être bien dans son travail. Une rémunération élevée ou un poste à responsabilité ne font plus nécessairement rêver. Le salarié souhaite avant tout, de bonnes conditions de travail.

Est-ce une simple tendance ou une réelle revendication?

L'accroissement des performances, de la compétitivité passe par un effort commun. Des équipes motivées, reconnues sont plus épanouies et plus productives. Le partenariat entrepreneur-employé doit être le grand gagnant dans l'engagement d'une politique de la Qualité de Vie au Travail (QVT).

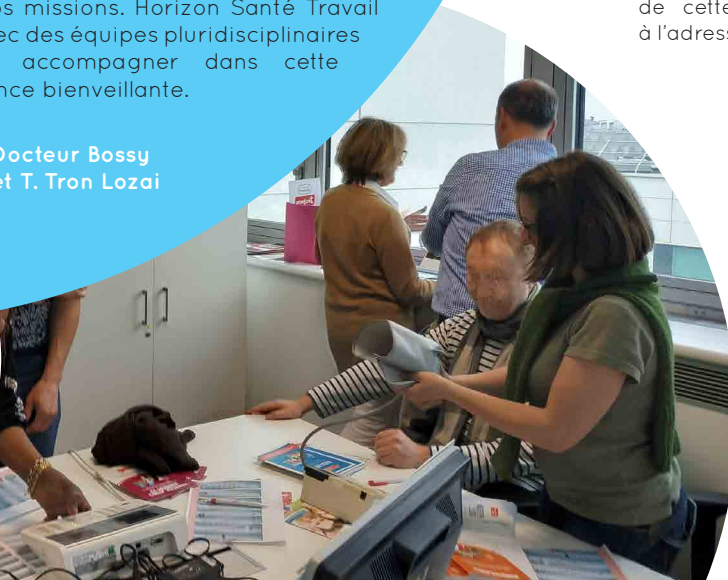
Les entreprises innovantes sont celles qui ont intégré la stratégie de repérage des savoir-faire, de l'accroissement en compétences de leurs ressources, de la reconnaissance et de la fidélisation des talents en les faisant participer de façon proactive.

Ces entreprises ont surtout compris que l'expérimentation encadrée reposant sur le collectif est une force. La démarche QVT ne doit pas être une concession sociale mais bel et bien un levier bienveillant de performance et de développement. La responsabilisation des acteurs dans la mise en œuvre d'une démarche participative collective en est le point de départ.

Entreprendre une démarche en faveur de la QVT repose sur l'identification et l'analyse des besoins, des ressources, puis la mise en application. À chaque étape, la communication entre tous est essentielle.

Rendre accessible la notion de Qualité de Vie au Travail (QVT) fait partie de nos missions. Horizon Santé Travail s'engage à vos côtés avec des équipes pluridisciplinaires qualifiées pour vous accompagner dans cette démarche de performance bienveillante.

Docteur Bossy
et T. Tron Lozai



Comment m'appuyer sur mon service de santé au travail ?

Aujourd'hui le contexte des entreprises met en avant ce lien indéniable entre la compétitivité et la motivation, l'engagement et l'efficacité des équipes.

Pour développer la performance, la qualité du travail ne peut être dissociée de la qualité de vie au Travail. L'attractivité, la fidélisation, le présentisme, les réussites collectives sont les conséquences d'une entreprise qui améliore ses cadres de travail.

Horizon Santé Travail vous aide à optimiser vos actions Qualité de Vie au Travail autour de 4 étapes-marches qui seront franchies selon votre rythme :

- **STEP 1 : Sensibilisation QVT de quoi parle-t-on ?**
Ciné-débats et rencontres DRH-Managers sur les expériences et bonnes pratiques.
- **STEP 2 : Laboratoire d'idées et d'actions :**
le LAB HST ; ateliers collectifs de travail « 3 heures chrono ».
- **STEP 3 : Intervention**
Conseil en équipe mixte et formalisation d'un Diagnostic Santé / QVT et parcours pluriannuel Santé / QVT au sein de l'entreprise.
- **STEP 4 : Accompagnement progrès**
par Actions annuelles sur 5 ans et certification possible dès la seconde année.

Pour avoir plus d'informations et bénéficier de cette démarche, contactez-nous par mail à l'adresse qvt@horizonsantetravail.fr

Notre zone d'intervention

Paris - 7^e - 8^e - 15^e - 16^e - 17^e
78 - Yvelines - 92 - Hauts-de-Seine
93 - Seine-St-Denis



Les conduites addictives

Employeurs,
comment agir
face à un
collaborateur ayant
des conduites
addictives ?

LA PRÉVENTION repose sur la mise en place d'une démarche collective. L'idéal étant de mettre en place un dispositif indiquant les modes d'intervention lorsque se présente une situation de danger.

Lorsque vous, manager ou collaborateur, êtes face à un collègue ayant des troubles du comportement pouvant être en lien avec des substances addictives telles que l'alcool ou le cannabis et que cela peut entraîner un danger pour l'individu (ou ses collaborateurs) vous devez le protéger en le retirant de son poste, le mettre en sécurité et ne pas le laisser seul. Il est important ensuite d'alerter l'infirmière ou le sauveteur secouriste ou le 15 et de suivre les conseils du SAMU.

L'épisode aigu passé, le salarié doit être vu par le médecin du travail pour faire le point. Demandez une « visite médicale à la demande de l'employeur » en relatant au médecin la situation en quelques lignes. Il évaluera un éventuel comportement addictif et orientera le salarié si besoin vers un centre de soins spécialisés pour une prise en charge.

Notre service de Santé au Travail est à votre écoute dans le respect du SECRET PROFESSIONNEL et du SECRET MEDICAL.

N'oublions pas que l'employeur doit veiller à la santé et à la sécurité de ses salariés et que le salarié est aussi acteur de sa sécurité en fonction de l'étendue de ses fonctions. On parle de coresponsabilité entre l'employeur et le collaborateur pour la prise en charge effective et préventive des comportements addictifs.

La manière la plus efficace d'appréhender les addictions passe par L'INFORMATION et la FORMATION.

Le Règlement Intérieur de l'entreprise doit rappeler que par exemple la consommation de produits stupéfiants dans les locaux est considérée comme une faute grave et qu'aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur le lieu de travail. Il est à noter dans le Document Unique l'ensemble des facteurs de risque dont les addictions.

La Direction des ressources humaines, le CHSCT doivent être impérativement impliqués dans l'action et la prévention des risques liés aux addictions en créant par exemple un comité de pilotage avec conduites à tenir en cas d'alcoolisation.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

Groupe_Pratiques_Addictives@horizonsantetravail.fr

Nous pouvons aussi intervenir en vous accompagnant dans la mise en place d'une démarche de prévention collective et/ou individuelle avec nos différents outils afin d'éviter à vos salariés tout risque de désinsertion professionnelle.

L'hygiène de vie au travail

Une bonne hygiène de vie facilite la concentration et peut être source de mieux-être en favorisant une meilleure qualité de vie en générale, et au travail en particulier.

- Comment fonctionne le sommeil ?
- Savez-vous qu'à la naissance notre ADN commande déjà nos habitudes de sommeil ?
- Un téléphone portable est-il source d'insomnies, même éteint ?
- Quelle est l'influence du sommeil sur notre travail ?

Notre équipe vous dévoile comment s'organiser en conséquence lors de sessions de sensibilisation au sein de vos locaux.

Nous pouvons également vous informer sur les pratiques alimentaires au travail : notre corps a besoin de glucides, mais aussi de lipides et protéines, comment réguler nos envies de manger pour que notre poids ne devienne pas « encombrant » ? Comment repérer sa faim ? Quel est l'impact de la pause déjeuner sur le travail ?

Depuis quelques années, de nombreuses entreprises nous ont accueillis pour réaliser ces animations de prévention. Le but est

Des ateliers
ludiques pour
sensibiliser vos
salariés

d'attirer l'attention des salariés intéressés par ces problématiques, c'est pourquoi nous nous adaptons toujours à l'architecture de l'entreprise. Chaque atelier est personnalisé et notre équipe est à votre écoute dans un cadre individuel ou collectif.

Horizon Santé Travail a pour mission le suivi de santé des salariés, mais peut aussi organiser des ateliers d'information au sein de votre entreprise. De plus, ces prestations sont incluses dans votre cotisation et n'engendrent pas de coût supplémentaire.

Saviez-vous que vous pouviez nous solliciter ?

N'attendez plus et prenez contact avec nous par mail à **f.begot@horizonsantetravail.fr**. Découvrez aussi nos fascicules dédiés sur notre site internet, rubrique Documentation.



Nos adhérents témoignent

Dans le cadre de votre cotisation, de nombreux spécialistes peuvent vous accompagner pour mener des actions de santé au travail.

L'association **Avenir APEI** partage son expérience sur sa démarche **Qualité de Vie au Travail**, notamment sur les actions réalisées autour des Risques Psycho-Sociaux.

Avenir Apei est une association de parents et d'amis de personnes en situation de handicap mental régie par la loi 1901 et accueillant plus de 1.000 personnes en situation de handicap dans 23 établissements. L'Association a mis en place au 1er janvier 2018, 6 pôles d'activités assurant l'accompagnement permanent des personnes accueillies. Le Pôle Accompagnement Professionnel est l'un d'eux et il regroupe 5 établissements d'insertion et d'aide par le travail.

Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) accueillent des personnes en situation de handicap mental ou psychique et offrent des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel (espaces verts, reprographie, mailing, conditionnement etc.), ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Nous poursuivons notre collaboration en 2019 avec de nouvelles rencontres programmées à l'ESAT Les Courlis, des réunions d'évaluation avec les équipes de l'ESAT Les Néfliers déjà rencontrées en 2018, et avec la volonté de poursuivre ces interventions auprès de l'ensemble des professionnels du pôle.

Sur les conseils de Madame OLIVEIRA, nous avons également bénéficié du soutien et des conseils du médecin du travail et de l'assistante sociale de la Médecine du Travail pour mieux soutenir et accompagner le départ prochain d'un salarié à la retraite.

Quelles étaient les difficultés rencontrées ?

Afin de veiller à la santé au travail des personnes accueillies et des professionnels, nos établissements apportent une attention particulière au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et plus spécifiquement à l'évaluation des Risques Psycho-Sociaux (RPS). Le secteur social et médico-social est en évolution ces dernières années et doit répondre à de nouveaux enjeux. Ce contexte est, pour certains professionnels, source d'inquiétude, de crainte du changement, de perte de sens.

Associé à une évolution du public accueilli, l'environnement du travail, basé majoritairement sur les relations humaines, devient plus complexe et peut impacter les conditions de travail et les relations entre professionnels.

Comment avez-vous été accompagnés par Horizon Santé Travail ?

Dans le cadre de notre démarche de réflexion sur la Qualité de Vie au Travail, nous avons souhaité renforcer en premier lieu notre action de prévention des Risques Psycho-Sociaux, en collaboration avec l'association Horizon Santé Travail.

Nous avons rencontré Madame OLIVEIRA, psychologue du travail, au mois de juin 2018, et avons décidé de saisir cette opportunité d'appui aux équipes pour renforcer notre accompagnement au changement. Madame OLIVEIRA a commencé ses interventions dès le mois de juillet 2018 par le biais :

- d'entretiens individuels d'une heure,
- de réunions collectives avec des professionnels de l'ESAT Les Néfliers,
- de réunions de sensibilisation auprès des cadres du Pôle.

Que vous a apporté cette démarche ?

Les interventions de la psychologue du travail favorisent :

- La communication entre les professionnels,
- La prise de parole de tous les professionnels, même en présence des cadres,
- L'écoute et la prise en compte des ressentis des salariés et de leurs difficultés.

Cela représente, pour les cadres, un véritable « outil » d'accompagnement au changement.

Myriam FRANCOISE
Directrice adjointe du Pôle
Accompagnement Professionnel



Nous avons participé à la Journée Portes Ouvertes d'Horizon Santé Travail organisée le 12 mars 2019.

Cela fut l'occasion de découvrir le panel d'actions proposées par la Médecine du Travail à destination des salariés mais également des personnes que nous accueillons. Ces actions vont nous permettre de consolider notre partenariat, mais surtout d'enrichir notre projet de Qualité de Vie au Travail.



DÉCOUVREZ NOS SERVICES EN VIDÉO

Notre chaîne Youtube s'enrichit régulièrement de nouvelles vidéos pour vous faire partager nos services. Retrouvez le témoignage de PrintVallée, adhérent chez Horizon Santé Travail depuis 1964, sur son expérience bénéfique avec notre Assistante en Santé au Travail. Egalement, revivez en images notre contribution à la mobilisation nationale «Rencontres Santé-Travail, la prévention en actions», véritable espace d'échanges sur des bonnes pratiques concrètes.



www.horizonsantetravail.fr/youtube

Découverte de nos services, témoignages d'entreprises, tutoriels : ne manquez pas nos prochaines vidéos.

DORMIR EST INDISPENSABLE À LA VIE...

...comme manger ou boire. Un sommeil perturbé peut avoir des causes diverses et favoriser la survenue de certaines pathologies (maladies cardiovasculaires, diabète...). Au travail, il peut aussi augmenter le risque d'accidents ou d'erreurs.

Votre service de santé au travail met librement à votre disposition un ensemble de modules d'information courts et ludiques pour sensibiliser vos salariés à certains risques professionnels. C'est simple et rapide : la création de votre compte ne prend qu'une minute.

Accédez librement aux modules d'e-learning sur www.horizonsantetravail.fr/elearning

Ce service d'e-learning s'enrichit maintenant du nouveau module « Le sommeil, indispensable à la vie ». Après une présentation rapide des troubles du sommeil, le module oriente sur les bons réflexes à adopter côté salariés (rythme de sommeil, alimentation...) et côtés employeurs (obligations spécifiques liées au travail en horaires atypiques, conseils d'organisation du travail...), en lien avec l'aide apportée par le Médecin du travail.



PARTICIPEZ AUX PROCHAINS ATELIERS D'INFORMATION 2019

- **Webinaire - Atelier en ligne : Rédiger son Document Unique**
Vendredi 20 septembre 2019 - 10h
- **Prévenir le risque chimique dans les garages**
Jeudi 17 octobre 2019 - Nanterre
- **Accidents du travail, comprendre pour prévenir**
Mardi 22 octobre 2019 - Nanterre
- **Prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques dans les commerces non-alimentaires**
Jeudi 24 octobre 2019 - Asnières
- **Maintien en emploi et prévention de la désinsertion professionnelle**
Jeudi 21 novembre 2019 - Levallois
- **Rédiger son Document Unique ; méthode et initiation**
Mardi 26 novembre 2019 - Asnières
- **Prévenir les Risques Psycho-Sociaux (RPS)**
Mardi 3 décembre 2019 - Nanterre

**ATELIERS
9H à 12H
GRATUITS**

Inscription obligatoire par mail inscription@horizonsantetravail.fr, sous réserve de disponibilité.



- Asnières : 4, avenue Laurent Cély - Hall B - 1er étage - RER C Les Grésillons
- Levallois-Perret : 7 rue Hoche - Métro L3 Anatole France
- Nanterre : 17 avenue du Maréchal Joffre - Parking gratuit



Horizon Santé Travail • Chatou - Nanterre - Asnières - Levallois-Perret - Saint-Ouen
Siège social : 17 Av. du Maréchal Joffre - 92022 Nanterre Cedex • Tél. : 01 41 37 82 82 - Fax : 01 47 25 52 41

www.horizonsantetravail.fr

SIREN N° 775 724 123 00234 - APE 8621Z

